



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 14 mai 2024, le règlement numéro 551-24 sur la prévention des incendies sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal au 795, rue des Loisirs.

Le projet de règlement 551-24 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce dix-huitième jour d'avril deux mille vingt-quatre.

La greffière-trésorière

Audrée Pelchat

Certificat de publication

Je, soussignée, résidant à Saint-Sébastien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 11h00 et 12h00, le 18^e jour d'avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **dix-huitième jour d'avril deux mille vingt-quatre.**

La greffière-trésorière

Audrée Pelchat